

COMMUNE de MAUSSANE les ALPILLES

---ooOoo---

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 avril 2026

| | |
|------------------------------------|----|
| Conseillers municipaux en exercice | 19 |
| Présents | 18 |
| Quorum | 10 |
| Votants | 19 |

Le vingt-sept avril deux mil vingt-six à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de Maussane les Alpilles, régulièrement convoqué, conformément à l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le vingt-deux avril 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en réunion ordinaire, sous la présidence Monsieur Marc FUSAT en application de l'article L 2121-14 du CGCT et de la circulaire Préfectorale n° DCLE/BFLI/2024-01 en date du 31 janvier 2024.

Étaient Présents : CARRÉ Jean-Christophe, FUSAT Marc, GARCIN-GOURILLON Christine, REYNOUD, Henri, STEKELOROM Dominique, JUGLARET Laurent à partir du point 4, WAJS Alexandre, LAFFITTE Patrick, JUAN PIRÉ Elisabeth à partir du point n°11, SANTÉ Michel, COLOMEDA Sylvie, MOUCADEL Virginie, GARZINO Murielle, THOMAS Sébastien, CHAIM Sabine, Lucie BABIN, SERRIER Jean-Guy, CHENEVEZ Olivier,

Pouvoirs : ARSAC Claire a donné pouvoir à BABIN Lucie

Absents excusés : JUGLARET Laurent jusqu'au point 3 inclus et JUAN PIRÉ Elisabeth jusqu'au point 10 inclus

Secrétaire de séance : Alexandre WAJS

N°2026/04/27/41-OBJET : Désignation du directeur des régies en charge de la gestion de la compétence tourisme et de l'exploitation du camping « les romarins »

Rapporteur : Madame Christine GARCIN-GOURILLON

Madame le rapporteur rappelle à l'assemblée la délibération N°2026/04/02/08 du 2 avril 2026 portant création d'une régie dotée de la simple autonomie financière en charge de la gestion de la compétence tourisme dont la gestion d'un Office de Tourisme et les délibérations N°2026/02/09/16 du 9 février 2026 et N°2026/04/02/09 du 2 avril 2026 portant modification des statuts de la régie en charge de l'exploitation du camping municipal.

Madame le rapporteur indique qu'il y a lieu de proposer au conseil municipal la désignation de la personne en charge de la direction de ces deux régies.

Le conseil municipal, oui l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés,

Vu les articles L2221-14 et R2221-67 du CGCT

Vu les dispositions des articles R2221-73 et R2221-75 du CGCT concernant les régies dotées de la seule autonomie financière en charge de l'exploitation d'un Service Public Industriel et Commercial

Vu la proposition de Monsieur le Maire de nommer Madame Sylvaine BEY-OMAR attaché territoriale titulaire à mi-temps sur la direction de chacune des deux régies

Vu l'accord unanime des membres présents pour procéder à un vote à main levée

DESIGNE en qualité de directrice de la régie dotée de la simple autonomie financière en charge de la gestion de la compétence tourisme dont la gestion de l'office de tourisme (activité de type SPA) Madame BEY-OMAR Sylvaine attaché territoriale à hauteur de 50% de son temps de travail.

DESIGNE en qualité de directrice de la régie dotée de la simple autonomie financière en charge de l'exploitation du camping les Romarins (activité de type SPIC) Madame BEY-OMAR Sylvaine attaché territoriale à hauteur de 50% de son temps de travail

PRECISE que sa rémunération sera celle afférente à sa situation statutaire complétée de l'attribution du RIFSEEP selon les conditions définies par délibération.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes pièces utiles afin de mener à bien cette affaire

Fait et délibéré à Maussane les Alpilles, en l'hôtel de ville les jour, mois et an susdits et ont signé les membres présents.

Pour extrait certifié conforme

Délibération exécutoire par sa publication et sa transmission en sous-préfecture d'Arles le :

30 AVR. 2026

Publication sur le site de la mairie le : 30 AVR. 2026

Secrétaire de séance,

Alexandre WAJS



Le Maire,

Jean-Christophe CARRÉ

